

MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES - OCTOBRE 2020



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux -Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51 E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h00-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00 En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale: Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

Téléphone: 022 884 64 50

Police cantonale: Poste de Carouge, rue de la Fontenette 16 – 1227 Carouge 13

Téléphone: 022 427 66 10

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal: tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 25 juin 2020, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 0 voix « pour », 7 voix « contre » et 10 abstentions, de refuser la proposition de déplacer la séance du Conseil municipal, du jeudi au mardi.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour » soit à l'unanimité, d'approuver le rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2019 de l'exercice 2019 et aux délibérations N°1-2020 et N°2-2020.
- ✓ Pris une délibération, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :
 - 1. De transférer des actifs du patrimoine administratif au patrimoine financier pour CHF 12'465'959.71 représentant la part du coût net des travaux ayant trait à la construction de logements, comprenant un local de rencontre, un petit local infirmerie, un petit local commercial destiné à des activités de soins aux personnes, et également des parkings destinés aux locataires.
 - 2. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier pour CHF 2'723'748.56, représentant la part du coût des travaux ayant trait à des locaux destinés à l'exploitation d'un restaurant.
 - 3. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif un montant de CHF 144'373.04 correspondant à la valeur comptable d'une partie des surfaces de la parcelle No 492 sur lesquelles des constructions affectées à des tâches publiques sont érigées.
 - 4. D'imputer (reclassification interne au patrimoine administratif) dans un compte de la fonction « ordre et sécurité publics » le coût de construction de l'abri public de protection civile se montant à CHF 664'476.40.
 - 5. D'amortir le montant mentionné aux points 3 et 4 ci-dessus au moyen de 30 annuités dès l'exercice 2019.
 - 6. D'amortir le solde du coût des travaux ayant trait au patrimoine administratif comprenant un parking et l'ancienne maison de maître restaurée, représentant CHF 3'353'980.75, au moyen de 30 annuités dès l'exercice 2019.
- ✓ Pris une délibération, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :
 - 1. D'autoriser les travaux d'aménagement du chemin du Pont et de mise en zone 30 km/h sur le tronçon compris entre le chemin des Crottes et la route de Certoux.
 - 2. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit d'engagement de CHF 1'190'000- TTC destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1.
 - 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 61.501, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

- 4. D'amortir la dépense nette prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 61.33, de 2020 à 2049.
- 5. De déclarer ces travaux d'aménagements d'utilité publique, au sens de l'article 3, al. 1, lettre a) de la Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1993.
- ✓ Pris une délibération, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :
 - 1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques concernant :
 - 2. les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
 - 3. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - 4. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - 5. les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - 6. les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
 - 7. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.
- ✓ **Pris une délibération**, par 12 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions, décidant :
 - 1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préaviser les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
 - 2. De charger le conseil administratif d'informer le conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations
 - 3. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025
- ✓ Décidé, par 16 voix «pour», d'autoriser le Conseil administratif à effectuer les travaux de réparation de la conduite d'amenée d'eau au cimetière et à créer à cet endroit une fontaine, jusqu'à concurrence de CHF 86'000.-.

带 带 带

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

Les jeudis 29 octobre (présentation du budget 2021); 19 novembre (adoption du budget 2021); 17 décembre

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch Politique > Conseil municipal > Séances

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, <u>à 20 heures, au 2º étage de la mairie</u> (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance. **Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le public doit être masqué pour être admis aux séances.**

ACTUALITES COMMUNALES

INSCRIPTIONS OUVERTES POUR LA CRECHE DE PERLY

Les parents d'enfants de 0 à 4 ans, intéressés par une place de crèche à Perly au sein de la structure publique-privée gérée par Little Green House, peuvent dès maintenant s'inscrire. Barèmes et conditions pour l'obtention d'une place subventionnée à consulter sur www.perly-certoux.ch Vivre à Perly-Certoux > Enfance.

Les inscriptions sont prises par Little Green House directement : https://www.littlegreenhouse.ch/fr/creche-a-perly/

LE FESTIVAL ASSEMBLAGE'S À TROINEX VOUS ATTEND DU 1 AU 4 OCTOBRE 2020

"Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous" disait Paul Eluard. Confinée et défaite ce printemps, la vie culturelle reprend peu à peu sa place libératrice et tous ses droits. Comme les artistes privés de scène pendant trop longtemps, vous attendez avec impatience de voir à nouveau des spectacles vivants jubilatoires. Le festival Assemblage'S vous attend, du 1er au 4 octobre à la salle des fêtes de Troinex.

Après une édition 2019 insolite qui fit la part belle à l'humour décalé et à la magie saisissante, celle de 2020 marque le retour sur l'avant-scène de la danse, de la musique, du cirque et du théâtre avec de belles découvertes. Les multiples arts de la scène se succèdent, l'esprit d'Assemblage'S demeure. En accueillant une nouvelle fois des artistes d'exception méconnus dans notre canton avec des spectacles originaux accessibles à un large public, Assemblage'S vous offre un grand bol d'oxygène.

Quelles que soient les mesures sanitaires encore en vigueur au début de l'automne, les organisateurs ont pris les dispositions nécessaires pour assurer la protection de chacun-e, la qualité d'accueil et la convivialité, marques de fabrique du festival.

Programme détaillé:

En ligne sur assemblages.ch (et dans votre boîte aux lettres)

Billetterie:

En ligne sur assemblages.ch et à la Mairie

Renseignements

billetterie@assemblages.ch et Tél: + 41 (0)79 416 46 24



INVITATION A LA PRESENTATION DU CONCEPT DU BICENTENAIRE 2021

Et si vous veniez assister à une séance de présentation du concept retenu pour le Bicentenaire de la commune, en 2021 ?

Rendez-vous le <u>mercredi 7 octobre 2020, à 19h</u>, à la salle polyvalente (école), <u>avec un masque</u> en raison de la pandémie.

Vous assisterez à la présentation du concept et du pré-programme des réjouissances, prévues les 26 et 27 juin 2021.

Il sera possible de vous annoncer pour participer à la création de costumes, apporter votre aide à la constitution du décor de la fête (qui pourrait ressembler à ces bonshommes de paille ci-contre) ou pour toute autre activité d'organisation de cet événement majeur pour la commune.



INFORMATIONS COMMUNALES

REGROUPEMENT DE L'ETAT CIVIL A LANCY

Depuis le 1er septembre 2020, les habitants de Perly-Certoux doivent se rendre à l'Office d'état civil de Lancy pour leurs démarches.

Les habitants désirant contracter un mariage ou partenariat, annoncer une naissance, un décès, une demande de naturalisation ou toute attestation ou document légal relevant des prestations de l'état civil, doivent se rendre à l'office d'état-civil de Lancy. Il est possible de commander certains actes d'état civil en ligne, sur https://www.lancy.ch/prestations/commande-dactes-en-ligne.

Office d'état civil de Lancy, route du Grand-Lancy 39A, tél. 022 706 15 19, e-mail : etat-civil@lancy.ch

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (fermeture à 18h le mardi).

ENVIRONNEMENT 2020 LEVEE DES DECHETS – LES PROCHAINES DATES



Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



<u>Levées de verre</u> Mardi 27 octobre Mardi 24 novembre



Levées des déchets encombrants/ferraille (mais pas les appareils électroménagers*)

Samedi 7 novembre



Levées de papiers et cartons Mardi 27 octobre

Mardi 24 novembre

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.

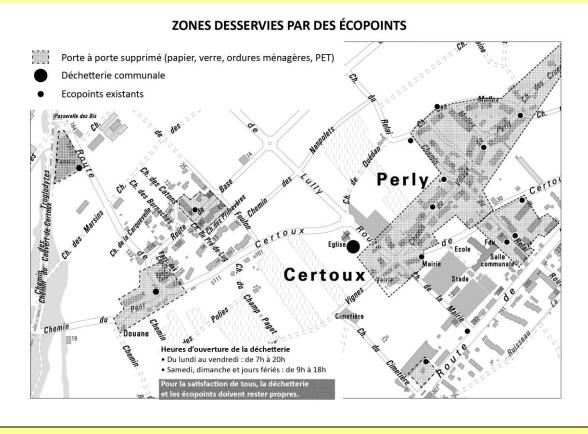


Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

* Le matériel électrique et électronique ainsi que les appareils électroménagers ne doivent pas être déposés dans la benne mais <u>ramenés dans les commerces</u>, qui ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type qu'ils proposent à la vente.



Si les bennes de la déchetterie communale sont pleines, merci d'aller déposer vos déchets dans l'un des Espaces de récupération de votre choix, ouverts également le dimanche (fermé le lundi).

ESREC = ESpaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon Rte d'Aire la Ville 1233 BERNEX 022.420.91.22 ESREC de la Praille Av. de la Praille 47 1227 CAROUGE 022.388.11.99

<u>Heures d'ouverture</u>: Mardi à vendredi: 15h00 – 19h00, Samedi, dimanche et jours fériés: 10h00 – 17h00 Les ESREC sont cantonaux, pour toute information à leur sujet: Info-Service, tél. 022 546 76 00